



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 201334883



F 229618

Rési code :

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

6

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux: Installation: Propriétaire / gestionnaire:
Nom, Prénom: Sautier Installation: M. - LECLEF
Adresse: 7 rue Vieux Saut
CP + Commune: 1325 CHAUMONT GISTOUX

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Art 270 mise en usage modification extension
Art 271 périodique contrôle
Art 276 renforcement Art 276bis : vente d'une unité d'habitation
Art 86 Art 271bis Unité d'habitation
Art 87 Art 278 Unité de travail domestique
Art 88 Art Parties communes
Art 89 Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur EAN Compt. kWh n° 4800247 Index jour 45709 nuit 26108,1
Données installation Conçue pour UN: 230V 230V 3N400V
Description installation Dispositif diff. gén.: 40 A / 300 mA Nombre de tableaux: 12

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel l>/section Schémas
Résistance de dispersion de la prise de terre: 25 Ohm Isolement général: 0.5 M Ohm

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation: Néant
Infractions Installation existante: Néant
Remarques: Néant

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 29/08/2012 (*) par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur: PAWLIK Agent n° 1733 Date 24/08/2012

Pour le Directeur Général : Signature

Marlan PAWLIK
Inspecteur électricité/gaz
Agent 1733

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident...
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard...